

GUIDE DEPARTEMENTAL MOBILITE INDIVIDUELLE ERASMUS+

Version 4 - mise à jour le 06/12/2022

Vous souhaitez bénéficier d'un séjour dans un pays de l'Union Européenne afin d'approfondir vos compétences linguistiques, pédagogiques et didactiques en langue vivante étrangère : ce guide vous accompagne dans vos démarches.

A. OBJECTIFS DE LA MOBILITE

- Développer des compétences linguistiques afin d'améliorer sa fluidité en anglais, notamment dans le cadre de l'enseignement d'une DNL (discipline non linguistique).
- Approfondir ses connaissances en didactique des langues.
- Actualiser ses connaissances culturelles pour une meilleure intégration de celles-ci dans les séances de langue.
- Établir des contacts professionnels afin de mettre en place des échanges scolaires et entre enseignants.
- Acquérir ou renforcer sa confiance dans l'utilisation d'une autre langue pour communiquer.
- Acquérir des aptitudes à utiliser le numérique à des fins de formation individuelle et pour pouvoir échanger avec des établissements internationaux.
- S'investir ensemble dans des projets communs.

B. PARTENAIRES

DAREIC Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération	Pour tout ce qui relève de l'organisation générale de la mobilité	dareic@ac-orleans-tours.fr dareic-secretariat@ac-orleans-tours.fr 02 38 79 46 76
GIP Groupement d'Intérêt Public situé au Rectorat	Pour toutes les questions d'ordre financier	gipftlvip-fesi@ac-orleans-tours.fr 02 38 83 48 39/49
Circonscription de rattachement	Pour toutes autres questions	Secrétariat de circonscription
CPD LVE Conseiller Pédagogique Départemental - Langues Vivantes	Pour toutes autres questions (privilégier l'PIEN comme premier interlocuteur)	cplangues37@ac-orleans-tours.fr

--	--	--

C. FINANCEMENT

Le séjour est financé selon les critères définis dans le guide du programme Erasmus+ :

[https://pia.ac-orleans-](https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/international_mobilite/1_3_Tableau_de_financement_Erasmus.pdf)

[tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/international_mobilite/1_3_Tableau_de_financement_Erasmus.pdf](https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/protege/international_mobilite/1_3_Tableau_de_financement_Erasmus.pdf)

A titre d'exemple :

Déplacement	Montant aller-retour
Distance située entre 100 km et 1999 km	275 €
Centre de formation	Indemnité journalière
5 jours de formation	80 €
Hébergement et repas Nombre de jours de formation + 2 jours liés aux déplacements	Taux journalier
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	119 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.	106 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Turquie	92 €

N.B. : le calcul des distances s'entend au sens de la distance à vol d'oiseau entre ville de départ et ville d'arrivée. Seul l'aller est pris en compte dans le calcul de la distance. Néanmoins, le montant affiché tient compte de l'aller et du retour.

La subvention a vocation à couvrir l'ensemble des frais générés par le séjour (déplacement, logement et formation).

D. CENTRE DE FORMATION

Le site School Gateway Education offre un panel varié de propositions et de centres de formation :

<https://www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm>

Nous vous recommandons fortement de retenir un organisme privilégiant les formations spécifiques aux enseignants afin de nouer des contacts avec des professeurs d'autres pays, ce qui facilitera les échanges ultérieurs (échange de pratiques, mobilités élèves...).

E. ETAPES

1. Avant la mobilité

1.a. Consultation des documents relatifs à la mobilité Erasmus+ sur le site internet de la mission langues vivantes 37 :

- Circulaire du DASEN (appel à candidature pour 2022-2023)
- Dossier de candidature
- Guide départemental

1.b. Rédaction du dossier de candidature :

- Compléter et envoyer ce dossier à votre IEN de circonscription pour avis.
- Mettre en copie Mme Pelosse, IEN conseillère technique LV ienlv37@ac-orleans-tours.fr et Mme Plouchard, CPD LV cplangues37@ac-orleans-tours.fr

1.c. Si votre candidature est acceptée, vous recevrez le contrat pédagogique déjà prérempli : 21-23_SCO_PERS-Contrat pedagogique_61.

1.d. Démarches personnelles à effectuer :

- Vérifier la validité de la carte d'identité et/ou du passeport. Si votre carte d'identité est périmée (mais encore valable 5 ans en France), il faut impérativement la faire refaire.
- Demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (site de la MGEN ou Ameli).
- Trouver un centre de formation sur le site [School Gateway Education](#).
Les objectifs de formation doivent correspondre à ceux listés au paragraphe A de ce guide.
Attention : La formation doit être au moins de 5h par jour pour être validée. Elle ne peut donc être concentrée sur la matinée.

- A réception du devis du centre de formation :
- Compléter le contrat pédagogique et l'envoyer à l'IEN de circonscription pour signature. **Le volume horaire réservé à la formation doit apparaître au paragraphe 6 de ce contrat.** Un emploi du temps devra être fourni par l'organisme d'accueil.
- Mettre en copie Mme Pelosse, IEN conseillère technique LV ienlv37@ac-orleans-tours.fr et Mme Plouchard, CPD LV cplangues37@ac-orleans-tours.fr
- A réception du contrat pédagogique signé par tous, Mme Plouchard le transmettra à la DAREIC qui adressera alors un courrier aux interlocuteurs du GIP en charge du financement des mobilités.
- Le GIP vous transmettra les documents suivants à compléter et à leur renvoyer :
 - La fiche de renseignement : 21-23_GEN_PERS_Fiche de renseignement
 - Le contrat financier accompagné d'un RIB : 21-23_SCO_PERS-Contrat financier_63
 - La demande de bourses : 21-23_GEN_Demande_bourses

A ces documents, il conviendra d'ajouter le contrat pédagogique 21-23_SCO_PERS-Contrat pedagogique_61, signé par votre IEN (et non par le DASEN).

1.e. A réception du dossier complet, le GIP vous transmettra le KIT Mobilité.

- Compléter et signer ce KIT.

- Faire signer le KIT par le DASEN en passant par votre IEN de circonscription et en mettant en copie Mme Pelosse ienlv37@ac-orleans-tours.fr et Mme Plouchard cplangues37@ac-orleans-tours.fr
- Renvoyer dès que possible au GIP le KIT complété en vue du déblocage des fonds (à réception du KIT, le GIP débloquera 80 % du montant global de la mobilité).
- Une fois que vous avez l'autorisation de la DAREIC et du GIP, il vous appartient de réserver le transport (billets d'avion), les cours et l'hébergement (les écoles peuvent parfois vous proposer un hébergement en famille).

2. Pendant la mobilité

- Faire signer l'attestation de présence qui vous sera fournie par le GIP avec le KIT.
- Compléter et faire signer l'Europass.
- Conserver les titres de transport (cartes d'embarquement) et tout justificatif de transport vers le centre de formation.

3. Après la mobilité

- Compléter le questionnaire Erasmus+.
- Échanger avec l'IEN de circonscription sur les modalités de diffusion du retour d'expérience.
- Envoyer au GIP les justificatifs de transport ainsi que l'attestation de présence pour débloquer le reste des fonds (déblocage des 20 % restants du montant de la mobilité).
- Envoyer au GIP le KIT signé par l'organisme d'accueil et le diplôme délivré par l'organisme en fin de formation.

NB : Conserver tous les documents pendant 5 ans.